

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget primitif et au Compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond donc à cette obligation faite à notre collectivité et est consultable en ligne sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations des Budgets primitifs 2022, de la Ville et de l'Assainissement.

I. Budget Primitif 2022 - VILLE

Noté par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 Avril 2022, le Budget primitif 2022 a été établi sur la base des postulats suivants :

- Maintien des taux communaux d'imposition pour la 9^{ème} année consécutive à savoir :
 - TH 19,74 % taux figé en 2022
 - TFB 42,56 % avec réforme fiscale
 - TFNB 38,61 %
- Pas de recours à l'emprunt.
- Maintenir un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de l'ordre de 1 000 000 €

A. La section de Fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 12 850 000 €

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D011 - Charges à caractère général	2 909 697 €	23 % des Dépenses de Fonctionnement
	D012 - Charges de personnel	5 821 550 €	45 % des Dépenses de Fonctionnement
	D014 - Atténuations de produits	180 000 €	1 % des Dépenses de Fonctionnement
	D042 - Amortissements et cessions	736 500 €	6 % des Dépenses de Fonctionnement
	D065 - Subventions et participations	1 537 070 €	12 % des Dépenses de Fonctionnement
	D066 - Intérêts de la dette	340 000 €	3 % des Dépenses de Fonctionnement
	D067 - Charges exceptionnelles	309 283 €	2 % des Dépenses de Fonctionnement
	D068 - Dotations et provisions	15 900 €	1% des Dépenses de Fonctionnement
	D023 - Autofinancement prévisionnel	1 000 000 €	8 % des Dépenses de Fonctionnement
	R002 Excédent de fonctionnement eau reporté	302 332 €	2 % des Recettes de Fonctionnement
Recettes	R013 - Remboursement charges de personnel	78 600 €	< 1 % des Recettes de Fonctionnement
	R042 - Travaux en régie et cessions	509 340 €	4 % des Recettes de Fonctionnement
	R070 - Produits communaux	967 940 €	8 % des Recettes de Fonctionnement
	R073 - Impôts et taxes	8 223 087 €	64 % des Recettes de Fonctionnement
	R074 - Dotations et subventions	2 371 779 €	18 % des Recettes de Fonctionnement
	R075 - Produits locations et participations	167 652 €	1 % des Recettes de Fonctionnement
	R076 - Produits financiers	203 000 €	< 2 % des Recettes de Fonctionnement
	R077 - Produits exceptionnels	21 270 €	<1 % des Recettes de Fonctionnement
	R078 – Reprise sur provisions	5 000 €	<1 % des Recettes de Fonctionnement

B. La section d'Investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 090 000 €.

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D001 - Déficit 2021 reporté	288 097 €	5 % des Dépenses d'Investissement
	D040 - Travaux en régie et cessions	509 340 €	8 % des Dépenses d'Investissement
	D020 - Dépenses imprévues	6 348 €	< 1 % des Dépenses d'Investissement
	D041- Opérations patrimoniales	41 000 €	< 1 % des Dépenses d'Investissement
	D1068 – Versement résultat invt eau	767 016 €	13 % des Dépenses d'Investissement
	D16 - Remboursement de la dette (K)	1 304 000 €	21 % des Dépenses d'Investissement
	D165 – Dépôt et cautionnement	1 000 €	< 1 % des Dépenses d'Investissement
	D458102- Schéma directeur des eaux pluviales	3 600 €	< 1 % des Dépenses d'Investissement
	D20/204/21/23 - Opérations d'équipements	3 169 599 €	52 % des Dépenses d'Investissement
	R001- Résultat investissement 2021 eau reporté	767 016 €	13 % des Recettes d'Investissement
Recettes	R040 - Amortissements et cessions	736 500 €	12 % des Recettes d'Investissement
	R041 - Opérations patrimoniales	41 000 €	< 1 % des Recettes d'Investissement
	R10 - FCTVA, Taxe Aménagement et Excédent 2021 capitalisé	2 014 687 €	33 % des Recettes d'Investissement
	R13 - Subventions d'Investissement	1 406 197 €	23 % des Recettes d'Investissement
	R165 – Dépôt et cautionnement	1 000 €	< 1 % des Recettes d'Investissement
	R45 - Ecritures comptables diverses	3 600 €	< 1 % des Recettes d'Investissement
	R021 - Autofinancement Prévisionnel	1 000 000 €	16 % des Recettes d'Investissement
	R024 - Produits des cessions	120 000 €	< 2 % des Recettes d'Investissement

C. Zoom sur certains postes clés du BUDGET PRIMITIF :

1. Section de Fonctionnement

a) Dépenses :

- Les charges de personnel (Titulaires et Non Titulaires) représentent 45 % de la section. Notons un effectif Equivalent Temps Plein de 130,93 agents.
- Les fournitures de petit équipement, l'eau, le gaz, l'électricité, les carburants et le combustible représentent près de 1 493 270 € avec un effort particulier sur les fournitures nécessaires aux Services Techniques municipaux pour la mise en œuvre des travaux en régie.
- Les intérêts de la dette communale représentent 340 000 € soit 3 % de la section et poursuivent leur décreue progressive depuis 5 ans.

b) Recettes :

- Les impôts et taxes s'élèvent à 8 223 087 € soit 64 % de la section ; 4 874 287 € provenant des Taxes foncières et d'Habitation ; 2 190 000 € provenant de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise dans le cadre des transferts de compétences ; 688 800 € provenant du Fonds National de Garantie des Ressources ; 210 000 € provenant de la Taxe sur l'Electricité ; 260 000 € provenant de la Taxe Additionnelle aux droits de mutation notamment.
- Les dotations reçues notamment de l'Etat s'élèvent à 1 805 400 € provenant de :
 - Dotation forfaitaire : 709 800 €
 - DSR 1^{ère} fraction : 455 700 €
 - DCRTP : 351 500 €
 - Etat compensation exo TFB : 624 209 €
- Le Budget Primitif, tel qu'adopté, laisse envisager une épargne brute de 1 227 160 € et une épargne nette de - 76 840 €.

2. Section d'Investissement

a) Dépenses :

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Le remboursement de la dette en K pour 2022 s'élève à 1 304 000 €
- Les travaux sur l'Eglise Notre Dame des Marais sont projetés à hauteur de 995 180 €
- Une enveloppe de 200 000 € pour la réhabilitation et éventuel extension de l'Escal
- Une enveloppe de 161 000 € pour l'Aménagement urbain-Liaison douce en centre-ville
- Les travaux en régie réalisés par les Services Techniques municipaux avoisineront 500 000 €
- Les participations versées au CD72 pour les travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux nécessiteront 240 090 €
- Le report du déficit de la section pour 2021 est de 288 097 €
- Et environ 1 573 329 € de crédits seront fléchés vers l'ensemble des secteurs d'interventions communales (scolaire, culture, sport, loisirs, police municipale, social, voirie, sécurité, éclairage public...) pour répondre à l'ensemble des orientations souhaitées par la municipalité.

b) Recettes :

- La commune n'envisage pas de contracter de nouvel emprunt sur 2022. Ainsi, le capital restant dû de la dette communale poursuivra sa baisse initiée depuis 6 ans.
- L'excédent de Fonctionnement 2021 capitalisé est arrêté à 1 688 995 € couvrant ainsi intégralement le déficit 2021 de la section d'investissement.
- Le virement prévisionnel est évalué cette année à 1 000 000 €
- Les recettes espérées des partenaires institutionnels pour accompagner la commune dans ses projets d'investissements sont inscrites comme suit :
 - Etat : 669 179 €
 - Leader Europe : 95 000 €
 - Région : 336 018 €
 - Département : 183 000 €
 - CCHS : 25 000 €
 - Agence de l'Eau : 48 000 €
 - Autre : 50 000 €
- La cession de patrimoine immobilier communal est projetée à 120 000 €

II. Budget Primitif 2022 - ASSAINISSEMENT

A. La section de Fonctionnement :

Pour l'année 2022 : Les dépenses (DF) et les recettes (RF) sont projetées à 516 000 € respectivement.

Notons que - un autofinancement des investissements (DF) est inscrit pour 278 900 €

- les intérêts de la dette (DF) s'élèvent à 54 000 €
- les amortissements (DF) nécessitent des crédits à hauteur de 150 000 €
- les recettes résultant de la redevance assainissement (RF) s'élèvent à 505 400 €

B. La section d'Investissement :

Pour l'année 2022 : Les dépenses (DI) et les recettes (RI) sont projetées à 1 930 735 € respectivement.

Notons que - le remboursement du K de la dette (DI) est fixé à 162 000 €

- une enveloppe globale de 1 745 235 € est inscrite pour financer les travaux de réseaux et les travaux d'extension de la capacité de la Station d'Épuration.
- l'excédent de fonctionnement 2021 est capitalisé (RI) pour un montant de 702 330 €
- aucun nouvel emprunt n'est inscrit,